



Destinataires : tous les officiels

Paris, le 8 septembre 2009

Cher (e) Ami (e),

Conformément aux règles fédérales et à la demande de la Commission d'Arbitrage, nous vous prions de nous faire parvenir votre (vos) rapport (s) d'activité (s) effectuée (s) sur l'année 2009.

Il est nécessaire de bien séparer l'arbitrage du juge arbitrage (dans le cas d'une double activité) et de distinguer pour chaque fonction, le travail effectué dans votre Club et celui effectué pour votre Ligue ou une autre Ligue.

D'autre part, nous vous demandons de faire contre signer par votre Président de Club votre rapport d'activité.

Sans réponse de votre part le **30 Octobre 2009**, nous considérerons que vous ne souhaitez plus avoir de fonction parmi nous.

Par ailleurs, la Commission d'Arbitrage mettra en place pour la cinquième année consécutive le « challenge de l'arbitre et du juge-arbitre ».

Ce concours, qui s'appuie sur les rapports d'activités de la saison écoulée, récompense les arbitres, les juges-arbitres des épreuves par équipes qui ont été les plus motivés et/ou qui se sont mis à disposition de la Ligue.

Les vainqueurs du « challenge de l'arbitre et du juge-arbitre » recevront leur prix lors de l'Assemblée Générale de la Ligue.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Cher (e) Ami (e), à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Nicolas LAMBERT

Président de la Commission d'Arbitrage

Copie :

Monsieur Hughes CAVALLIN : Président de la Ligue de Paris de tennis

Pièces Jointes :

Cartes d'activité annuelle